

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE D'ÉPANNES

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 6 Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à ÉPANNES sous la présidence de M. Thierry BEAUFILS.

Étaient présents : Mrs BEAUFILS – LEDET – MOUSSEAU – AUGEREAU – BAUDOIN-BAUDU- Mmes GUIGNARD – GALLOPIN – BLANVILLAIN –

Absents excusés : Anne BERNOLE donne pouvoir à Damien BAUDU
Noëlla BOUBET donne pouvoir à Véronique GALLOPIN
Emmanuel BRULE donne pouvoir à Thierry BEAUFILS
Denis PONTET donne pouvoir à Sabrina BLANVILLAIN
Jérémy ROULIN

Absent : Mr Jean-Philippe POGUT

Mme GUIGNARD a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Date de Convocation : Le 29 Juin 2015

Approbation du dernier compte rendu

Monsieur le Maire fait lecture du dernier compte rendu de Conseil Municipal en date du 1^{er} Juin 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

REMBOURSEMENT PAR LA CAN DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EFFECTUES PAR LA COMMUNE D.01.07.2015

Dans le cadre de sa compétence en matière de Développement Economique, la CAN assure l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques reconnues d'intérêt communautaire. Cet exercice comprend l'équipement de ces zones d'activités relevant de la compétence de la CAN dont l'éclairage public.

La CAN ne disposant pas de moyens propres suffisants pour assurer l'exercice de ses compétences en matière d'entretien et de gestion des voiries, réseaux, espaces verts a conclu une convention de prestation de services, pour les dépenses de fonctionnement, auprès des différentes communes ou syndicats sur lesquels sont implantées des zones d'activités.

Concernant la gestion de l'éclairage public, la commune a souscrit un contrat IRIS auprès de SEOLIS dans lequel, à l'issue d'un diagnostic « performance et sécurité », la commune s'est engagée à mettre en sécurité l'ensemble du parc d'éclairage public de la commune y compris celui situé sur la zone économique communautaire « Les Sablonnières ».

Les travaux de mise en sécurité réalisés par SEOLIS, dans le cadre de cette convention, constituent des dépenses d'investissement qui, lorsqu'elles sont réalisées sur les ZAE communautaires, doivent être prises en charge par la CAN.

Ainsi, il est proposé que la CAN rembourse à la commune les dépenses, imputées en section d'investissement, qui ont été facturées dans ce cadre pour un montant de 3074.70€.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la facturation des dépenses réalisées par la commune sur la ZAE communautaire les Sablonnières concernant des travaux de mise aux normes de l'éclairage public effectués dans le cadre du contrat IRIS souscrit avec SEOLIS pour un montant de 3074.70€

LE CONSEIL

ADOPTE à l'unanimité des présents

LABELLISATION PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN D.02.07.2015

Le territoire du Marais Poitevin a été labellisé Parc Naturel Régional en mai 2014 et à ce titre, le parc souhaite apposer 2 panneaux « Commune du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin » par commune.

Pour ce faire, le parc propose, via une convention, d'assurer la maîtrise d'ouvrage temporaire de la fourniture et de la pose de ces panneaux.

Une fois les travaux réalisés, les panneaux seront propriété de la commune.

Ces 2 panneaux trouveront leur emplacement aux extrémités de la commune : 1 venant de Mauzé sur le Mignon direction Grande Rue, et l'autre sortant de la rocade venant de Niort et débouchant aussi Grande rue.

Les membres présents autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS D.03.07.2015

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} Juillet 2013, la Communauté d'Agglomération de Niort s'est substituée aux services de l'Etat pour proposer à l'ensemble des communes de la CAN, une assistance à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols en lieu et place des services de la D.D.T. Cette assistance ou convention qui a été signée pour 2 ans arrive à terme au 30 juin 2015.

Une nouvelle convention fixant les modalités d'application et les champs respectifs d'intervention, entre le Maire autorité compétente et la Communauté d'Agglomération de Niort service instructeur, doit être établie.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la nouvelle convention.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 1^{ER} JUIN 2015 D04.07.2015

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers qu'un rapport de la commission locale d'évaluations des transferts de charges du 1^{er} juin 2015 doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce rapport porte sur :

- L'évaluation des transferts de charges au 1^{er} janvier 2015, liés aux prélèvements sur la compétence eaux pluviales pour les communes de Beauvoir sur Niort, Belleville, Boisserolles, Brulain, Fors, La Foye Monjault, Granzay -Gript, Juscorps, Marigny, Prahecq, Prissé la Charrière, Saint-Etienne la Cigogne, Saint-Martin de Bernegoue, Saint-Romans des Champs, Saint-Symphorien et Germond-Rouvre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges de la communauté d'agglomération du Niortais réunie le 1^{er} juin 2015.

L'ensemble des conseillers présents approuvent ce rapport.

ACHAT LOCAL GRANDE RUE D.05.07.2015

Dans le cadre du projet communal de boulangerie et sur avis du service des domaines, la commune s'est portée acquéreur du local situé au 580 Grande Rue, parcelle AC 42 (56M2) pour la somme de 15000€.

Les membres présents approuvent à l'unanimité.

Cette somme sera portée au budget 2016, si la vente se concrétise.

TARIFS ACTIVITES PERISCOLAIRES 2015/2016 D.06.07.2015

Le Maire propose de revoir les tarifs des activités périscolaires organisées à l'école d'Epannes les vendredis après-midi par notre prestataire GPA, modulés en fonction du quotient familial des familles, sous condition d'obtention de la subvention CAF. Si la subvention de la CAF est accordée, une moitié de cette somme viendra en déduction des frais supportés par les familles et l'autre moitié en déduction des charges communales.

Si la subvention de la CAF est accordée, une moitié de cette somme viendra en déduction des frais supportés par les familles et l'autre moitié en déduction des charges communales.

Les nouveaux tarifs proposés seraient de :

| Quotient familial | Petite section/moyenne section | Grande section |
|-------------------|--------------------------------|----------------|
| QF<900 | 1.40€ | 2€ |
| QF>900 | 1.80€ | 2.50€ |

Après discussion les membres présents approuvent à l'unanimité les nouveaux tarifs qui seront applicables dès la rentrée scolaire 2015/2016 sous condition d'attribution de la subvention de la CAF.

QUESTIONS DIVERSES

*Denis MOUSSEAU nous informe que l'architecte, Mme BODIN Magalie retenu pour le projet boulangerie viendra faire ses 1^{ères} études le mardi 7 juillet.

*Concernant « la donation de bois » issu de l'abattage des peupliers 9 personnes d'Epannes ont répondu favorablement et se sont retrouvées ce samedi 6 juin pour faire un repérage des lieux. Ces personnes ont jusqu'au 1^{er} septembre pour enlever leur découpe de bois.

*Denis MOUSSEAU nous informe que depuis 2 jours une entreprise travaille en collaboration avec les agents communaux pour répandre de l'émulsion sur les chaussées afin de préserver les voiries communales. Les horaires des agents étant modifiés à cause des fortes chaleurs (ils commencent plus tôt le matin).

*Les ragondins font beaucoup de dégâts au niveau des berges : des piègeages ont été installés en partenariat avec le syndicat d'eau des 3 rivières. Il est à noter que certains pièges sont retrouvés détruits sûrement par des usagers.

*Le 13 juillet : à ce jour environ 150 inscrits au repas organisé par l'ACCA. L'association TEAM SQUAT se porte volontaire pour aider les élus à rendre cette journée agréable : des jeux de plein air gratuits vont être organisés.

Monsieur le Maire rappelle qu'un rassemblement est prévu pour la cérémonie du 14 juillet à 11h30 à la mairie. Un verre de l'amitié sera ensuite servi.

Concernant la mise à disposition du local associatif, il semblerait que des problèmes de « cohabitation » subsistent avec l'association ASSAME.

Il est à noter que la commune met à disposition des locaux à titre gracieux pour les associations, mais qu'elle ne dispose pas d'assez de salles pour en attribuer à chaque association. Tolérance, dialogue et civisme sont donc demandés à toute personne occupant ce local.

*Le Plan canicule 2015 est programmé. L'équipe municipale est organisée en cas de forte chaleur afin de pouvoir intervenir auprès des personnes dites fragiles. Un registre des personnes recensées comme étant fragiles est à disposition en mairie.

La séance est levée à 22h30

Prochain conseil exceptionnel le 27 juillet 2015

